

Inauguration de l'Unité de Traitement en Eau Potable de Maduran

Le Territoire de l'Ouest s'engage
dans la sécurisation de la qualité de
l'eau sur son territoire

Dossier de presse

Jeu*di* 29 août 2024



Nom de l'opération : Construction d'une usine de potabilisation à Maduran, de sa chaîne de transfert des eaux traitées et de ses réservoirs de stockage.

Cette opération est co-financée par l'Union Européenne dans le cadre des programmes PO FEDER 2014-2020 et PE 2021-2027, sous l'autorité de gestion de la Région Réunion. L'Europe s'engage avec la Réunion avec le fonds FEDER.

Inauguration de l'Unité de Traitement en Eau Potable de Maduran

Le Territoire de l'Ouest s'engage dans la sécurisation de la qualité de l'eau sur son territoire



Plus de 17 millions d'euros : c'est le montant investi pour la remise à niveau de l'Unité de Traitement en Eau Potable (UTE) de Maduran. Les nouvelles installations ultra-modernes de cette usine de potabilisation, inaugurées ce jeudi 29 août 2024, ont été réalisées sous l'impulsion du Territoire de l'Ouest, compétent en l'eau potable et l'assainissement collectif des eaux usées dans cette partie de l'île. Ce projet ambitieux vise à garantir une distribution conforme aux normes les plus strictes en matière d'eau destinée à la consommation pour l'ensemble des habitants de la commune de Saint-Leu. L'unité de potabilisation desservira, à terme, les secteurs de Maduran, de l'Étang, de Piton 800 et de Piton 1000, représentant un total de 7 700 abonnés, avec une capacité de production quotidienne de 12 960 m³, assurant ainsi la couverture des besoins actuels et futurs.

La construction de cette usine est un projet de grande envergure en 2005 pour répondre aux obligations réglementaires concernant la qualité des eaux destinées à la consommation. En effet, l'eau mise en distribution provient majoritairement du périmètre irrigué du Bras de Cilaos et ponctuellement de l'ILO (Irrigation du Littoral Ouest). Ces ressources sont d'origine superficielle et de ce fait vulnérables aux pollutions de surface. Il était donc nécessaire de revoir le système pour s'assurer de la distribution d'une eau de qualité.

Lors du transfert de compétences en 2020, ce projet dont les études étaient terminées, a été collectivement reconnu comme prioritaire, ainsi que pour le Territoire de l'Ouest. Il restait alors à finaliser la maîtrise foncière déjà engagée par la commune de Saint-Leu mais surtout à attribuer les marchés de travaux pour la réalisation de l'usine. Ceux-ci ont été attribués au 1er trimestre 2020 mais deux lots sur quatre ont dû être relancés en 2022, à cause des difficultés rencontrées avec notamment la pandémie de Covid-19.

Ce projet a bénéficié du soutien financier, réglementaire et opérationnel des services de l'État (ARS, Sous-Préfecture) pour la mise en œuvre de mesures de gestion transitoire, notamment la mise en place d'un réacteur ultra-violet sur le réservoir existant et financé à hauteur de 80%, ainsi que du soutien de La Région Réunion, du Fonds européen de développement régional (FEDER) et de la commune qui a apporté un soutien opérationnel dans le déroulement du chantier et la gestion des riverains (voir tableau ci-dessous).

Emmanuel SÉRAPHIN, Président du Territoire de l'Ouest :

« L'UTEP de Maduran est un investissement essentiel pour le développement du territoire »



« Compétent depuis 2020, le Territoire de l'Ouest s'est engagé dans un vaste programme d'investissement nécessaire et indispensable de 170 millions d'euros sur la période 2024-2028 pour garantir à ses concitoyens une eau de qualité.

Et la livraison de l'Usine de Traitement d'Eau Potable de Maduran constitue une étape importante de notre politique de l'Eau et d'Assainissement.

Ce nouvel équipement, à la fois moderne et innovant, permettra d'alimenter 45% des abonnés de la commune de Saint-Leu et assurera des niveaux élevés en terme de potabilité et de sécurité sanitaire. Cette usine, de 17 millions d'euros, a bénéficié du soutien de l'Europe avec le FEDER, de la Région Réunion et des services de l'Etat.

Au-delà du domaine de l'eau potable et de l'assainissement, cet investissement prépare l'avenir du territoire en offrant des conditions en termes de logements, d'activités économiques, de services, et d'équipements publics et privés, nécessaires à son développement. »

Le contrat de progrès

Les objectifs du Plan Eau du gouvernement et de la Directive Cadre Européenne sur l'eau à travers le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Réunion (SDAGE) conduisent le Territoire de l'Ouest à mettre en œuvre un contrat de progrès ambitieux signé en 2020. Celui-ci se décline en plusieurs axes visant à intervenir au niveau de la gouvernance, à travailler sur la planification et à l'amélioration des services d'eau potable et d'assainissement. Pour le Territoire de l'Ouest, il se concrétise par la mise en œuvre d'une Programmation Pluriannuelle ambitieuse de l'ordre d'un total de près de **170 millions d'euros sur la période 2024-2028** (95 millions d'euros directement par le Territoire de l'Ouest et 74 millions d'euros par la région communautaire La Créole) qui viennent s'ajouter à près de **71 millions d'euros déjà investis pour la période 2020-2023** (37 millions d'euros par le Territoire de l'Ouest et 33,5 millions d'euros par La Créole).

Volume investi sur 2020-2023 Total de 70,5 millions d'euros

répartis de la manière suivante :

Périmètre direct Territoire de l'Ouest
= **37 millions d'euros**

Périmètre La Créole
= **33,5 millions d'euros**

Volume à investir sur 2024-2028 Total de près de 170 millions d'euros

répartis de la manière suivante :

Périmètre direct Territoire de l'Ouest
= **95 millions d'euros**

Périmètre La Créole
= **74 millions d'euros**

Vincent DELOOR, responsable du Service Eau, Assainissement et Pluvial du Territoire de l'Ouest :

« C'est un investissement conséquent pour la sécurisation de l'eau sur Saint-Leu »

« Cette unité de potabilisation permet de traiter l'eau brute arrivant du réseau de La Saphir et de Bras de Cilaos, qui peut être occasionnellement dégradée par des matières en suspension, et donc impropre à la consommation. Le procédé auquel a recours la station de potabilisation de Maduran permet d'agglomérer l'ensemble de ces matières en suspension et de les filtrer pour que l'eau soit ensuite désinfectée et puisse être distribuée selon les normes réglementaires européennes. C'est un investissement conséquent pour la sécurisation de l'eau sur Saint-Leu, offrant un meilleur cadre de vie et une qualité satisfaisante sept jours sur sept ».



Un processus innovant pour garantir une eau de qualité

L'eau prélevée fait l'objet du traitement breveté ACTIFLO® suivant:

Coagulation – floculation – décantation

Filtration sur sable

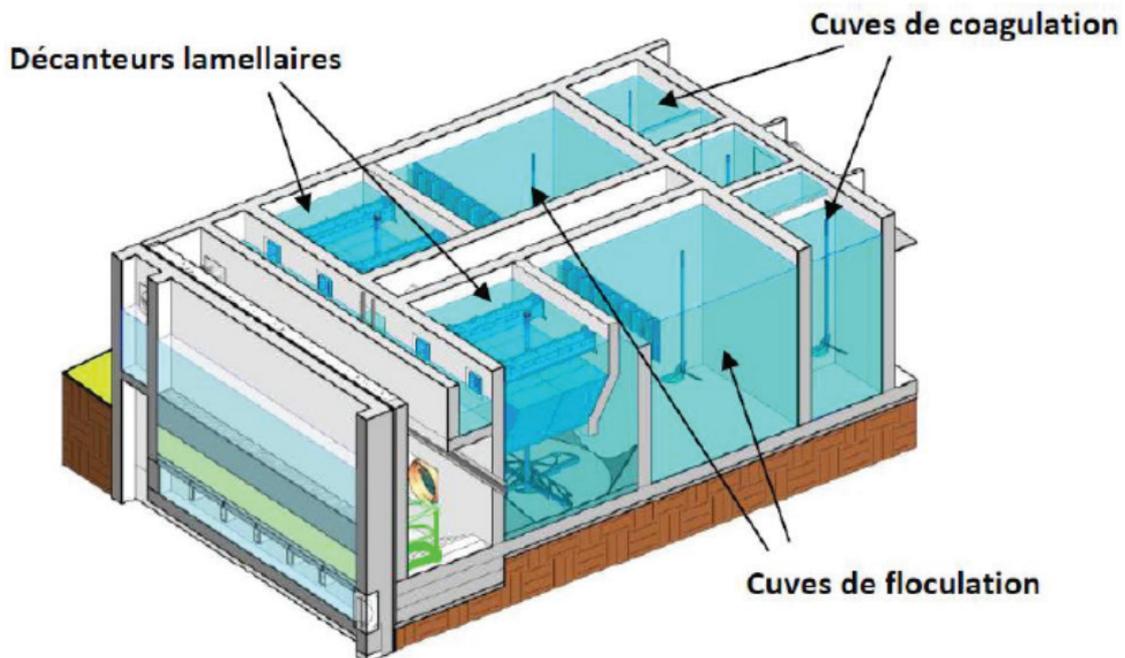
Désinfection au chlore gazeux

Correction du PH de remise à l'équilibre

La turbidité de l'eau brute (la mesure de l'aspect plus ou moins trouble de l'eau) pouvant atteindre ponctuellement des valeurs très élevées, le procédé de coagulation-floculation-décantation choisi (séparation, par différence de gravité, de produits non miscibles, dont l'un au moins est liquide) est l'Actiflo®.

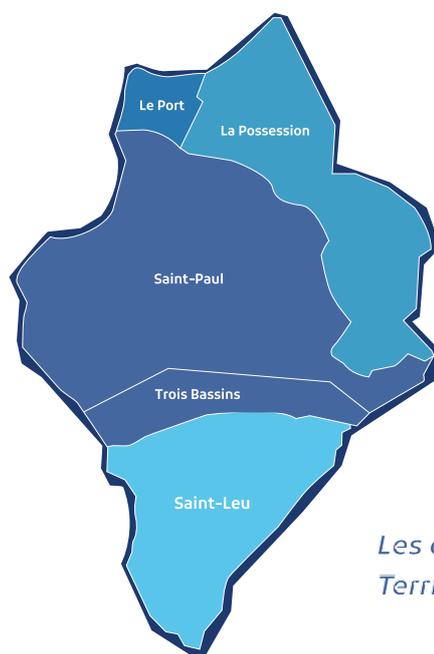
Celui-ci permet de garantir une stabilité de traitement quelle que soit la variabilité de l'eau brute en entrée, d'accroître la vitesse de décantation en comparaison d'une décantation classique et de traiter un débit jusqu'à **10 fois supérieur à celui du procédé à lit de boues**.

Le procédé Actiflo® a recours au principe de la floculation lestée, dont la particularité est d'ajouter à l'eau brute, préalablement coagulée, du microsable qui, au moyen d'un polymère, permet d'augmenter le poids des floccs et donc la vitesse de clarification de l'eau qui est **40 à 100 fois supérieure** à celle des solutions de clarification conventionnelles.



Enjeux sur le Territoire de l'Ouest

Un plan d'investissement et de développement enclenché



*Les cinq communes du
Territoire de l'Ouest*

S'agissant de la compétence Eau Potable, il s'agit de la mise en service du premier équipement structurant réalisé par le Territoire de l'Ouest. Compte tenu des enjeux du territoire concernant le rattrapage structurel de certaines communes en matière d'eau et d'assainissement, d'autres investissements structurants sont d'ores et déjà engagés. Au delà de cet équipement, le Territoire de l'Ouest s'engage et investit pour améliorer la distribution et la qualité de l'eau pour tous dans les cinq communes : **La Possession, Le Port, Saint-Leu, Saint-Paul et Trois Bassins**. À titre d'exemple :

- L'amélioration de la distribution d'eau potable notamment par le renouvellement des réseaux. Des travaux ont déjà été réalisés sur la **RD12** et le renforcement du réseau d'approvisionnement en eau potable de Piton Bois Nèfles. Des travaux sont programmés dans le cadre de la réhabilitation de la chaîne de distribution de **Sainte-Thérèse** et de **Dos d'Âne (La Possession)** ;
- La réhabilitation et l'extension de l'**Unité de Traitement de l'Eau Potable (UTEP) de Pichette (La Possession/Le Port)**.
- La régie communautaire La Créole travaille à l'amélioration de cette situation par la modernisation et l'extension de l'usine de **Grand Fond**, la réalisation de l'usine **SAFER (Saint-Paul)**.
- La réduction des impacts des eaux usées sur les milieux naturels avec les travaux d'assainissement des eaux usées sur la **RN1A à Saint-Leu**, et la modernisation et l'extension de la station d'épuration (STEP) de **Bois de Nèfles à Saint-Leu** à venir.

Au-delà de ce programme de travaux ambitieux, le Territoire de l'Ouest continue à construire sa stratégie qui permettra d'accompagner et soutenir un projet de développement urbain responsable porté par le Schéma de Cohérence Territoriale et son Projet de Territoire.

Annexe

Le plan de financement

FEDER	8 156 437,39 € TTC
Région Réunion	982 344,86 € TTC
Territoire de l'Ouest	8 219 914,21 € TTC
Montant total de l'opération (incluant études)	17 358 696,46 € TTC

Résumé des travaux réalisés



Une station de potabilisation de **9 000 m³/jour**, évolutive à **12 960 m³/jour**, un réservoir de stockage d'eaux traitées de **2 000 m³** et la réhabilitation du réservoir existant à Maduran ;



Une station de pompage et un réservoir de stockage d'eaux traitées de **1 000m³** (en complément du réservoir existant) à Piton 800 puis réhabilitation de l'ancien réservoir de Piton 800 ;



Un réservoir de stockage d'eaux traitées de **1 000m³** (en complément du réservoir existant) à Piton 1000, puis réhabilitation de l'ancien réservoir de Piton 1000 ;



Une chaîne de transfert **des eaux traitées de Maduran** jusqu'à Piton 800 ;



Une chaîne de transfert **des eaux traitées de Piton 800** à Piton 1000.



Contact presse



Hélène CHEYNET

Directrice de l'Information et de la Communication

Ligne directe : 02 62 32 31 25

GSM : 06 92 23 59 89

Mail : helene.cheynet@tco.re



Financé par
l'Union européenne



Nom de l'opération : Construction d'une usine de potabilisation à Maduran, de sa chaîne de transfert des eaux traitées et de ses réservoirs de stockage.
Cette opération est co-financée par l'Union Européenne dans le cadre des programmes PO FEDER 2014-2020 et PE 2021-2027, sous l'autorité de gestion de la Région Réunion. L'Europe s'engage avec la Réunion avec le fonds FEDER.